

Avis n°22-28373

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/detail/22-28373/officiel>

Avis de marché

Département(s) de publication : **76**

Annonce No **22-28373**

Travaux

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Mairie de Darnétal.

Correspondant : LECERF Christian, Maire, hôtel de Ville, , place du Général de Gaulle B.P. 94 76162 Darnétaltél. : 02-32-12-31-31courriel : correspondre@aws-france.com adresse internet : <http://www.mairie-darnetal.fr/> .

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.mpe76.fr/> .

Objet du marché : travaux de mise en oeuvre du dispositif PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) dans les bâtiments scolaires.

Caractéristiques principales :

* La présente consultation a pour objet la passation d'un marché de travaux pour la mise en oeuvre du dispositif PPMS dans les bâtiments scolaires à Darnétal (76160).

* Durée du marché :

Le marché est conclu à compter de sa notification jusqu'à l'achèvement complet des travaux.

* Délai d'exécution :

La période prévisionnelle d'exécution des travaux (préparation et travaux) est envisagée entre le 04 avril 2022 et le 06 mai 2022.

la période de préparation des travaux est de 2 semaines (en dérogation à l'article 28.1 du CCAG travaux). le délai des travaux est fixé à une semaine. Les travaux s'effectueront :

- soit durant les mercredis compris dans la période du 04 avril au 06 mai 2022,

- soit durant les vacances scolaires d'avril 2022 (zone B, une semaine de travaux à caler entre le 11 avril et le 22 avril).

le délai d'exécution des travaux court à compter de la réception de la notification du marché qui vaudra ordre de service de démarrage des travaux.

* Les travaux sont rémunérés par un prix global et forfaitaire. Les travaux sont rémunérés suivant le détail figurant dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire. Les prix seront actualisables selon

les modalités prévues au CCAP

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : * Se reporter à la DPGF qui figure dans le dossier de consultation.

* 8 écoles sont concernées par ces travaux.

Refus des variantes.

Cautionnement et garanties exigés : il sera appliqué une retenue de garantie de 5 %, sur le montant de chaque acompte, dans les conditions prévues aux articles R.2191-32 à 35 du code de la commande publique.

conformément aux dispositions des articles R.2191-36 à 42 du code de la commande publique, cette retenue de garantie pourra être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande, ou avec l'accord du Maître d'ouvrage une caution personnelle et solidaire, utilisable pour tout manquement, d'un montant de 5 % du montant (T.T.C.) du marché.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : *

Les travaux seront financés sur les ressources propres de la Collectivité inscrites au budget et/ou subventions. Le paiement sera effectué selon les règles de la comptabilité publique (nomenclature M14). Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitants de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans le délai en vigueur, à compter de la date de réception des factures ou demandes de paiement équivalentes. Le défaut de paiement dans le délai en vigueur entraîne l'application d'intérêts moratoires. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : le marché découlant de cette consultation sera attribué à un titulaire unique ou à un groupement momentané d'entreprises.

en application de l'article R.2142-22 du code de la commande publique, après attribution du marché à un groupement, la personne publique impose la forme d'un groupement solidaire pour assurer la bonne exécution du marché.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés;
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail).

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature;
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat;
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTII) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail;
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- prix : 70 %;
- valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique : 30 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 21 mars 2022, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2022-03.

Renseignements complémentaires : les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.mpe76.fr/>

Code NUTS : Frd22

Marché périodique : Non

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert

76000 Rouen

Tél : 0235583500 télécopieur : 0235583503 mel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

web : <http://www.ta-rouen.juradm.fr>

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Voies et délais de recours :

* référé précontractuel avant la signature du contrat (CJA, art. L. 551-1 et s.),

* référé contractuel après la signature du contrat (CJA, art. L. 551-13 et s.),

* recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn-Et-Garonne, n° 358994), dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées,

* recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision.

* Toute la correspondance relative à cette consultation (demande de renseignements administratifs et/ou techniques complémentaires, besoin de documents complémentaires, etc.) sera adressée par voie électronique conformément au décret n°2011-144. En conséquence, les candidats qui déposent leur pli par voie matérielle doivent fournir une adresse courriel dans le dossier d'offres.

- les demandes devront parvenir au plus tard le 11/03/2022, 12 heures.

- les réponses seront transmises au plus tard le 14/03/2022.

* Le Pouvoir Adjudicateur informe les candidats qu'il peut être amené à négocier, après l'ouverture des offres.

* Les variantes présentées à l'initiative du soumissionnaire ne sont pas autorisées.

* Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire éventuelle.

* La visite du site est obligatoire et s'effectuera dans le respect des gestes barrières. Il convient de prendre rendez-vous par téléphone auprès du secrétariat des services techniques municipaux (02 32 12 31 32) aux jours et horaires précisés dans le règlement de la consultation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24 février 2022.